

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 04 FÉVRIER 2025 À
19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Monsieur François McKinnon	Conseiller

ÉTAIENT ABSENT.ES :

Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Annick Latreille	Directrice générale p.i.
Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. Administrative
Denis Landry	Greffier-trésorier

1. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h02.

2. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Henri Wapistan. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

**3. RÉSOLUTION N° 2025-022
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA
SÉANCE DU 04 FÉVRIER 2025 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

**D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item
« Affaires nouvelles » ouvert.**

**4. RÉSOLUTION N° 2025-023
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14
JANVIER 2025 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

**D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier
2025 tel que rédigé.**

**5. RÉSOLUTION N° 2025-024
DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2025 / ÉLU.ES :
DÉPÔT**

ATTENDU l'article 360.2 de la Loi sur les référendums dans les municipalités, qui prévoit que chaque membre du conseil doit remplir une déclaration d'intérêts pécuniaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte en dépôt la déclaration d'intérêts pécuniaires des élus.es pour 2025.

**6. RÉSOLUTION N° 2025-025
COMPTE-RENDU D'URBANISME 2024 / INSPECTRICE
MUNICIPALE : DÉPÔT**

ATTENDU la présentation du compte-rendu d'urbanisme faite aux membres du conseil par l'administration municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le compte-rendu d'urbanisme pour l'année 2024, préparé par madame Marina Boudreault, inspectrice municipale, soit déposé tel que reçu.

**7. RÉSOLUTION N° 2025-026
SITE WEB MUNICIPAL / AJOUT D'UNE PAGE DÉDIÉE À LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : AUTORISATION**

ATTENDU que la bibliothèque municipale requiert une page dédiée aux services spécifiques qu'elle offre pour mieux informer les citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à faire les démarches requises pour avoir accès aux services d'un programmeur / informaticien et à accepter une éventuelle proposition qui sera faite pour l'ajout d'une page web dédiée à la bibliothèque municipale.

**8. RÉSOLUTION N° 2025-027
COMITÉ DE LA MI-CARÊME / DEMANDE DE SOUTIEN
FINANCIER POUR L'ÉDITION 2025 : AUTORISATION**

ATTENDU la demande d'aide financière adressée à la Municipalité par le Comité de la Mi-Carême pour l'édition 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'accorder une aide financière au montant de cinq cents dollars (500,00\$) au Comité de la Mi-Carême afin de mener à bien le déroulement des activités entourant l'événement.

**9. RÉSOLUTION N° 2025-028
ÉLU.ES MUNICIPAUX / INDEXATION DES SALAIRES ET
ALLOCATIONS POUR L'ANNÉE 2025: AUTORISATION**

ATTENDU que la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001) détermine le pouvoir du conseil municipal en matière de fixation de la rémunération des élus;

ATTENDU que le règlement n° R 2022-004 relatif au traitement des élu.es municipaux définit que la rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1^{er} janvier, en fonction de l'indice de produit à la consommation (IPC) publié par Statistique Canada pour la province de Québec;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a publié, dans la gazette officielle du 28 décembre 2024 l'avis d'indexation de l'allocation de dépenses des élues et élus municipaux pour l'année 2025 et que celle-ci s'élève à 4,49%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à majorer le salaire des élu.es municipaux de 4,49 %;

D'ajuster, comme défini légalement, l'allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération.

**10. RÉSOLUTION N° 2025-029
MAJORATION DU SALAIRE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS
ET À TEMPS PARTIEL : AUTORISATION**

ATTENDU le souhait des membres du conseil de permettre aux employés saisonniers et à temps partiel de bénéficier d'une majoration salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

DE majorer le salaire horaire des employés permanents à temps partiel et occasionnels à 22,00 \$ à compter du 5 février 2025.

DE majorer le salaire horaire des employés saisonniers à 22,00 \$ / heure pour les nouveaux contrats qui entreront en vigueur en 2025.

11. RÉSOLUTION N° 2025-030
DEMANDE DE SOUTIEN / CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
DE LA MINGANIE : AUTORISATION

ATTENDU que le Centre d'action bénévole de la Minganie offre moult services (Popotte roulante, Frigo communautaire, Sécuricab, Programme d'aide à l'impôt, Service d'aide aux formulaires, etc.) dont la population de Natashquan peut bénéficier;

ATTENDU que cet organisme communautaire dépend principalement du soutien financier des organismes gouvernementaux et municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

DE verser une seconde contribution au montant de deux cent cinquante dollars (250,00\$) au Centre d'action bénévole de la Minganie.

12. RÉSOLUTION N° 2025-031
RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° R 2024-006 INTITULÉ
« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 405 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE
L'IMMEUBLE DE LA BRASSERIE LA MOUCHE » :
ADOPTION

ATTENDU que la Municipalité cherche à se doter d'un immeuble dédié aux travaux publics ainsi qu'à l'établissement d'un service de sécurité incendie;

ATTENDU l'avis public du 15 janvier 2025 annonçant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter et qu'à la suite de cette procédure le règlement n° R 2024-006 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le règlement d'emprunt n° R 2024-006 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 405 000 \$ pour l'acquisition de l'immeuble de la Brasserie La Mouche » soit adopté par les membres du conseil tel que libellé, sans changement.

QUE les documents pertinents soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.

13. RÉSOLUTION N° 2025-032
TABLE LOCALE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DES
COMMUNAUTÉS DE LA MINGANIE / NOMINATION D'UN
MEMBRE : AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité compte prendre part aux rencontres de la Table locale de développement social et des communautés de la Minganie et accepte à cet effet qu'un de ses conseillers s'implique auprès de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

DE nommer la conseillère Renée Lapierre en tant que représentante de La Municipalité de Natashquan à la Table locale de développement social et des communautés de la Minganie.

14. RÉSOLUTION N° 2025-033
PARC MARIN DANS LE SECTEUR ANTICOSTI-MINGAN /
INCLUSION DE NATASHQUAN DANS LE TERRITOIRE DE
L'AIRE PRÉSERVÉE : AUTORISATION

ATTENDU le projet de Parc marin dans le secteur Anticosti-Mingan qui sera mis en place d'ici 2030 pour préserver les espèces menacées et favoriser le développement économique de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

De reporter la décision de demande d'intégration de Natashquan dans le territoire de l'aire préservée.

15. RÉSOLUTION N° 2025-034
RÈGLEMENT N° R-2025-001 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION
DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2025 :
ADOPTION

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° R-2025-001 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2025, tel que libellé.

16. RÉSOLUTION N° 2025-035

**PATINOIRE / ABSENCE DE M. JÉRÉMY LANDRY /
EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE RESSOURCE DE
REMPLACEMENT : ENTÉRINEMENT**

ATTENDU que monsieur Jérémy Landry a dû s'absenter en raison d'un congé de maladie depuis le 18 janvier, et ce, jusqu'au 12 février ;

ATTENDU que la Municipalité devait pourvoir au poste de préposé à l'animation et à la l'entretien de la patinoire municipale pendant l'absence de monsieur Jérémy Landry;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'entériner l'embauche de monsieur Robert Shattler, à laquelle l'administration générale a dû procéder, pour combler les besoins pendant cette période.

17. RÉSOLUTION N° 2025-036

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT D'APPOINT POUR L'ENTRETIEN
DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE :
AUTORISATION**

ATTENDU que la Municipalité voit l'utilité de se munir d'une pompe en cas d'éventuelle intervention sur le réseau d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à faire l'achat du matériel requis.

18. RÉSOLUTION N° 2025-037

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE MATÉRIAUX POUR
L'AMÉLIORATION DE LA PATINOIRE MUNICIPALE :
ENTÉRINEMENT**

ATTENDU qu'une subvention du ministère de l'Éducation au montant de treize mille cinq cent soixante-huit et trente-cinq sous (13 568,35\$) est disponible pour la réfection et l'amélioration de la patinoire municipale;

ATTENDU que les membres du conseil statuent sur l'utilité de bonifier l'offre de services à la patinoire municipale en procédant à la rénovation de ladite installation et à l'achat d'équipements sportifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par le conseiller François McKinnon, et résolu à l'unanimité;

D'entériner les achats de matériels et d'équipements qui ont été effectués et d'autoriser ceux à venir en vue d'améliorer la patinoire municipale.

19. RÉSOLUTION N° 2025-038
RÈGLEMENT N° R 2025-002 POUR APPORTER UNE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 90-2 AFIN DE REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, AUX ZONES VISÉES PAR DES NORMES DE PROTECTION ARCHITECTURALES, AINSI QU'AUX SPÉCIFICITÉS S'APPLIQUANT AU DÉLAI DE CONSTRUCTION ET DE RÉPARATION : AVIS DE MOTION

Après les explications de la directrice générale intérimaire;

La conseillère Stéphanie Landry donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement n° R 2025-002 « Règlement pour apporter une modification au règlement de zonage 90-2 afin de revoir certaines dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieur, aux zones visées par des normes de protection architecturales, ainsi qu'aux spécificités s'appliquant au délai de construction et réparation.

20. RÉSOLUTION N° 2025-039
ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DES GARDIENS DE PHARE / LOT N° 5 356 771: AUTORISATION

ATTENDU que la Municipalité désire faire l'acquisition de terrains pour d'éventuels projets domiciliaires;

ATTENDU l'offre de vente du propriétaire du lot n° 5 356 771 en vue d'une cession partielle de ce lot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à entamer les procédures requises pour l'acquisition du terrain et à procéder à un projet de cadastre.

D'autoriser le directeur général à signer tout document pertinent, pour et au nom de la Municipalité, en vue de l'acquisition.

21. RÉSOLUTION N° 2025-040

**RESSOURCES HUMAINES / GESTIONS MUNICIPALE ET
AÉROPORTUAIRE / RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE:
AUTORISATION**

ATTENDU la résolution n° 2024-239 qui précise la nomination de madame Annick Latreille au poste de directrice générale intérimaire dans l'intervalle de l'embauche d'une nouvelle ressource;

ATTENDU qu'il est requis d'assurer la transmission des dossiers relatifs à la gestion municipale et aux opérations aéroportuaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à maintenir en poste monsieur Denis Landry à titre de greffier-trésorier et personne-ressource de transition selon les mêmes conditions qui prévalent au contrat actuel liant les parties, et ce, jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur général.

DE convenir ultérieurement d'une entente avec monsieur Denis Landry en vue d'une transition optimale, notamment en regard de la gestion de l'aéroport de Natashquan.

22. RÉSOLUTION N° 2025-041

COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ: AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 janvier 2025 et en autorise le paiement.

23. RÉSOLUTION N° 2025-042

COMPTES À PAYER – AÉROPORT: AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Lyne Hounsell, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 janvier 2025 et en autorise le paiement.

24. COMPTES PAYÉS ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de décembre 2024, avec un récapitulatif des opérations monétaires par Accès D.

25. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

26. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif

27. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

28. RÉSOLUTION N° 2025-043 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Renée Lapierre, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 19h55.

Henri Wapistan
Maire

Annick Latreille
Directrice générale intérimaire